

Les architectes : des partenaires précieus dans des rôles divers...

*Quel que soit son mode d'intervention,
l'architecte a toujours un plus
à apporter à un projet.*



Par Jean-Claude Vernon,
architecte, délégué adjoint
MPF des Yvelines,
membre du GRAC

L'architecte libéral : une assistance efficace au propriétaire

Par sa bonne connaissance des techniques constructives et des matériaux, l'architecte peut innover tout en respectant votre budget. Il est à même de répondre de façon satisfaisante à un contexte complexe comme, par exemple, un terrain en pente, un règlement contraignant ou un secteur patrimonial. Il simplifie les démarches administratives en traduisant dans le projet de maison les règles d'urbanisme et de construction. Un projet particulier, telle une maison bioclimatique ou évolutive, requiert des connaissances spatiales et techniques. Le coût d'utilisation et d'entretien à long terme d'une maison dépend directement de la qualité de sa conception et de son exécution (chauffage passif, ventilation naturelle, gestion de l'énergie, etc.).

Le rôle d'un (bon) architecte est d'abord d'écouter le porteur d'un projet, de partir de ses besoins, de ses goûts, de son mode de vie, de l'évolution possible de l'usage de la construction, de respecter ses contraintes budgétaires, d'analyser et comprendre le site et le bâti existant, s'il s'agit d'une rénovation ou d'une extension, tout en intégrant les impératifs réglementaires. À ce stade, il élaborera une ou plusieurs esquisses. Puis viennent le dossier de permis de construire, la désignation des entreprises après mise en concurrence, le suivi et la réception des travaux.

Mais les particuliers, futurs maîtres d'ouvrage, ne souhaitent pas toujours une mission complète de maîtrise d'œuvre. Ils ont souvent des demandes précises mais ponctuelles auxquelles les architectes doivent savoir répondre : conseils sur le choix du terrain ou de la maison à réhabiliter ou agrandir, assistance pour la lecture des règles d'urbanisme locales et pour rendre leur projet compatible avec elles. Ces réponses partielles

peuvent cependant être un excellent moyen d'établir une relation de confiance qui permettra d'envisager une intervention plus complète. Mais elles peuvent constituer des missions à part entière auxquelles doit correspondre un coût précis et affiché.

Ces interventions peuvent prendre plusieurs formes :

- Conseil et expertise rémunérés au forfait ou sur devis au temps passé.
- Missions limitées à la conception jusqu'au dépôt du permis de construire, missions pouvant être accompagnées d'une assistance à l'auto-construction avec fourniture d'un projet très détaillé. Celles-ci sont des moyens d'accéder à la qualité architecturale pour des budgets modestes.

Pour une intervention sur un bâtiment ancien il est recommandé de faire appel à un «architecte du patrimoine», professionnel confirmé qui a suivi une spécialisation à l'École de Chaillot (voir p. 15). S'il s'agit d'un monument historique classé, le recours à un «architecte en chef des monuments historiques» peut être requis.

Les architectes des organismes publics : des conseillers compétents

Lorsque vous n'avez pas recours à un architecte libéral, des organismes publics peuvent vous apporter des conseils architecturaux. Vous pouvez ainsi vous rapprocher du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de votre département. Institués en application de la loi sur l'architecture de 1977 dans 90 départements à l'initiative du conseil général, les CAUE disposent d'architectes-conseils et souvent de paysagistes. Leur action est principalement mise au service des collectivités territoriales, mais ils conseillent très utilement, et gratuitement, les particuliers quant au déroulement des étapes préalables à l'établissement d'un projet et aux contraintes du lieu sur lequel ils souhaitent intervenir.

Ils ne donnent que des orientations en amont du projet lui-même, mais celles-ci sont le plus souvent très précieuses dans le domaine de la prise en compte du cadre bâti, naturel et végétal, afin d'insérer harmonieusement les bâtiments nouveaux et de répondre aux exigences actuelles d'économies d'énergie (1). Les CAUE sont également très impliqués dans la recherche d'une architecture d'aujourd'hui en harmonie avec le contexte bâti et paysager (2).

Dans les régions où ont été créés des

(1) Pour en savoir davantage sur les missions des CAUE et leurs interventions dans les domaines qui nous intéressent, voir l'article de Samir Abdulac, alors directeur du CAUE du Loiret, dans le n° 173 de la revue MPF, pp. 31-32).

(2) Voir, le témoignage de Jacques Garnier, directeur du CAUE de Saône-et-Loire, dans le dossier «Architecture contemporaine dans les sites anciens» du n° 178 de notre revue, pp. 28-30.

parcs naturels régionaux (PNR), les architectes dont ceux-ci sont dotés offrent des services de conseils équivalents, adaptés aux spécificités architecturales et paysagères du parc (voir l'article de Bernard Rombauts en page 23, «L'architecte-conseil d'un parc naturel régional»).

Les architectes des Bâtiments de France (ABF) :

*des contrôleurs des espaces protégés
dont les orientations doivent être
sollicitées le plus en amont possible*

Dans les « espaces protégés » (abords de monuments historiques, ZPPAUP en cours de transformation en AVAP, sites inscrits...), l'avis de l'ABF sur les permis de construire, de démolir, comme sur les travaux relevant d'une simple déclaration, est obligatoirement requis. Selon les cas, il s'impose (avis conforme) ou n'a qu'une valeur de conseil (avis simple). Le rôle de l'ABF et son évolution actuelle ont été à maintes reprises commentés dans cette revue et il n'est pas utile d'y revenir ici. Mais il faut rappeler que tout projet de restauration, de transformation ou de construction doit impérativement prendre en compte son avis.

C'est pourquoi il est non seulement prudent, mais surtout plus efficace, de prendre contact avec son ABF en amont de l'élaboration du projet afin de connaître ses directives et de recueillir ses conseils. L'ABF est, nous l'avons dit, un architecte formé spécialement à l'intervention sur le patrimoine et on aura tout à gagner, en qualité et en efficacité, à l'associer à l'élaboration du projet sans attendre *in fine* son avis contraignant.

Que peut apporter en plus notre association ?

Cette présentation serait incomplète si elle ne mentionnait pas l'aide que peuvent apporter les architectes adhérents de MPF par leur capacité d'expertise du bâti et leur ouverture vers des expressions contemporaines. C'est le cas, tant au niveau national (voir le témoignage de Frédéric Charpentier pp. 16-18) qu'à celui des délégations départementales au sein desquelles ils sont nombreux.

Certaines délégations vont plus loin, souvent en étroite collaboration avec les CAUE ou les PNR, pour sensibiliser les populations et les élus au rôle majeur des architectes,

voire pour aider des collectivités territoriales à lancer des opérations destinées à faire émerger des projets d'architectes sur des espaces sensibles. À titre d'exemple, on lira ci-contre une action de la délégation MPF de Dordogne. ■



Maison en Lozère primée au concours MPF-René Fontaine (2002). Prix de l'intégration contemporaine.
Architecte Laurent Vincent.

Une initiative d'une délégation départementale de Maisons Paysannes de France

La délégation Maisons Paysannes Dordogne-Périgord souhaite démontrer qu'il est possible de construire des maisons adaptées aux besoins actuels, à coût raisonnable, respectueuses de l'environnement dans l'esprit de notre association.

Dans le souci de « coller au territoire » et de participer à la préservation des paysages tout en répondant aux besoins des jeunes familles qui s'installent en ruralité, elle propose, lorsqu'un village s'étend, qu'un centre-bourg se réhabilite ou que la municipalité engage une réflexion sur l'urbanisation de sa commune, une démarche conforme aux préconisations du « groupe de réflexion sur l'architecture contemporaine » (GRAC) de notre association.

En continuité des actions qu'elle a conduites avec la commune de Montrem et avec son intercommunalité en 2010 (Forum « Rurbanité et maisons paysannes ») puis en 2011 (Rencontre sur le thème « Comment concilier modernité et respect des traditions ? »), elle vient de lancer les 23 et 24 juin 2012, lors de son assemblée générale, un « Concours d'idées en architecture et urbanisme en ruralité ». L'opération est suivie attentivement par le GRAC qui souhaite accompagner cette délégation dans cette initiative répondant à l'une des missions de MPF : « ... promouvoir une architecture contemporaine de qualité, en harmonie avec les sites... ».

Maité Wauquier-Moreux